

POLITIQUE SECURITE



high-tech **initiation** company

Héry, le 02 mars 2007

La société DAVEY-BICKFORD opère sur un site "Installation Classée pour la Protection de l'Environnement" soumis à Autorisation avec Servitude d'utilité publique dit "SEVESO seuil haut" (ICPE AS).

La Direction de DAVEY-BICKFORD s'est engagée à ce que la sécurité et la maîtrise des risques fassent partie de ses priorités dans ses activités de conception, développement, production et vente d'initiateurs pyrotechniques.

A ce titre, la Direction Générale de DAVEY-BICKFORD et tout le personnel du site mènent une politique de prévention des accidents, qu'ils soient majeurs ou non.

A l'occasion de la mise en place de cette nouvelle Politique de Sécurité, je renouvelle mon engagement aux principes du **Programme Global Compact**.

Dominique HÉBER-SUFFRIN
Président DAVEY BICKFORD SMITH,
Société gérante

Orientations :

1. assurer l'intégrité physique des personnels et préserver leur santé,
 2. assurer le développement et la pérennité des activités en respectant la réglementation,
 3. prévenir les risques pour les riverains,
 4. assurer la sûreté du site d'Héry,
- pour la satisfaction des clients, du personnel et des actionnaires.

Engagements de la Direction :

1. donner la **priorité** à la **sécurité**, puis à la **qualité**, puis à la **productivité**,
2. donner à toutes les personnes les moyens de travailler en sécurité en préservant leur santé (formation, organisation, conditions de travail, investissements, ...),
3. inciter le personnel à rendre compte de toutes les situations anormales pouvant générer des situations d'incidents voire d'accidents (**la sécurité est l'affaire de tous et de chacun**),
4. maîtriser l'outil industriel tout au long de son exploitation (de la conception au démantèlement) afin de prévenir les accidents et en limiter les conséquences pour l'homme et son environnement,
5. protéger nos installations, nos produits contre toutes intentions malveillantes.

Moyens :

1. **Volonté manifeste de la Direction** soutenue par une communication claire au travers :
 - a. de réunions trimestrielles d'information,
 - b. d'affichage,
 - c. du contrôle de la mise en œuvre des décisions,
 - d. d'un **Système de Gestion de la Sécurité** (SGS) conforme aux exigences réglementaires et dont la pertinence et l'efficacité sont vérifiées lors :
 - de Revues de Direction biannuelles consacrées à la Sécurité,
 - d'audits d'autoévaluation,
 - des inspections annuelles des autorités publiques (DRIRE, DDTEFP,...)
2. **Adhésion du personnel** conscient des enjeux de la sécurité et de la prévention en les faisant participer :
 - a. aux analyses de risques de nos activités lors de la validation des processus de fabrication et flux associés afin de limiter les écarts entre les écrits et l'activité sur le terrain,
 - b. à la conception des postes de travail qu'ils occuperont.
3. **analyse systématique de tous les dysfonctionnements** signes de dérives auxquels il faut réagir sans délai pour éviter:
 - des accidents : phénomènes avec un impact humain et éventuellement matériel,
 - des incidents : phénomènes avec un impact matériel uniquement,
 - des anomalies : phénomènes qui pourraient avoir des impacts humains et/ou matériels, renseignés par le personnel sur des fiches remontées vers la sécurité pour analyse et actions correctives. Elles sont éventuellement inscrites dans des plans d'actions préventives pour les pérenniser.
4. **moyens humains et matériels** mis à disposition par la Direction à partir d'éléments argumentés et justifiés pour améliorer la sécurité comme par exemple :
 - a. le soutien par un cabinet d'études pour la modélisation des zones d'effets thermiques suite à l'incendie d'installations,
 - b. la mise en place d'une équipe de l'entreprise pour solutionner des incidents répétés comme le sautage de trémies de chargement,
 - c. le renouvellement des bornes "incendie du site",
 - d. la mise en place de détecteurs "incendie" pour une détection au plus tôt de ce risque,
 - e. l'investissement dans des dispositifs d'assainissement et d'aération des locaux (aspiration de poussières de composition contenant du plomb) pour assurer la santé des personnels,
 - f. ...

Objectifs :

Sur la période 2007 – 2009 :

1. réaliser au minimum 90% du plan de formation à la sécurité des personnels,
2. réaliser rapidement les actions correctives ayant un impact significatif sur la sécurité,
3. avoir un taux de fréquence (Tf) inférieur à celui de la profession,
4. avoir un taux de gravité (Tg) inférieur à celui de la profession.

Cette politique est présentée, diffusée et commentée à l'ensemble du personnel pour une mise en œuvre efficace par tous les acteurs de l'entreprise.

Contact DAVEY BICKFORD pour complément d'informations :
Jean-Yves BICHEMIN - Responsable Sécurité et Environnement
Tél. : 03 86 47 30 37 - Fax : 03 86 47 30 98
Email : jybichemin@daveybickford.fr